

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.003

Séance du **VINGT-SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Mardi 10 janvier 2026

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, BERTRAND, MOUCHET, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

5 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Jean-Pierre BELMAS, Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE, Patrick SILLARD à Michel COLLOT

3 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : : Modification du tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : VALIDE les modifications suivantes du tableau des emplois suivantes :

Suppression de poste (grade)	Création de poste (grade)	Date d'effet	Numéro de poste
1 poste de cadre de santé paramédical à temps complet	1 poste d'infirmier territoriaux en soins généraux à temps complet	01/02/2026	MS01
---	1 poste d'adjoint technique à temps complet	01/02/026	TEC22
1 poste d'ingénieur hors-classe à temps complet	---	01/02/2026	TEC01
1 poste d'adjoint administratif à temps complet	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	01/02/2026	ADMIN25 ⇒ TEC56

2026.003

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 27 janvier 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.